

# Les entreprises très impactées par l'épidémie

À la question de l'impact du Coronavirus sur les entreprises, Didier Long, président de l'Union des entreprises (UDE), affiche d'emblée la couleur. *"Elles le vivent très mal. Les politiques n'ont pas mesuré l'ampleur de la problématique, le manque de clarté est saisissant."* Par exemple concernant le travail à distance. *"Le gouvernement encourage à le faire, mais sur notre territoire la fibre fait défaut sur pas mal de zones. J'en veux beaucoup à la Région. Chez nous, c'est juste impossible de travailler, les salariés doivent revenir à leur poste. Si les entreprises ont pris les mesures sanitaires nécessaires, ils n'ont aucune raison de ne pas le faire. En Italie, ils le font."*

Pourtant, le gouvernement n'empêche pas les employés de venir au travail. *"La ministre de la Santé a dit "quand il y a plus de cinq personnes, on se confine". Du coup les salariés mettent en avant leur droit de retrait."* Un ralentissement qui inquiète beaucoup le président de l'UDE. *"Des aides sont mises en place mais elles vont prendre énormément de temps et pendant ce temps-là*

*les factures à payer s'accumulent. Il faut instaurer une période blanche, où toutes les charges des entreprises sont gelées, où on repart à zéro."*

À la Chambre de commerce et d'industrie, une étude a été réalisée mardi dernier auprès de 387 entreprises représentatives du tissu économique. Premier constat, les réponses avaient été massives et rapides, ce qui atteste d'une forte préoccupation des entreprises. 83 % des entreprises déclarent être fortement (23 %) ou très fortement (60 %) impactées par l'épidémie. Au niveau du climat des affaires, 95 % des répondants s'attendent à une dégradation à court terme (75 % envisagent même une forte dégradation). Il apparaît que les entreprises ont aussi une faible connaissance des mesures d'accompagnement de l'État. L'ensemble des mesures n'est connu que par 1 sur 10, la moitié n'a qu'une vision partielle. Au niveau financier, les trois quarts des entreprises vont solliciter le dispositif de report d'échéances sociales ou fiscales, plus de la moitié le chômage partiel.